Direction départementale des AFFAIRES MARITIMES Quai de Marans BP 504 17021 LA ROCHELLE

<u>N/REF</u>.:

0601-DEL/LR

OBJET:

Rejet d'eaux pluviales sur DPM à La Flotte-en-Ré

REF.:

Votre transmission GP/BF nº 93-138 du 5.04.1993

Suite à votre lettre rappelée en référence, j'ai l'honneur de vous indiquer que le futur rejet des eaux pluviales de la commune de La Flotte-en-Ré, auquel est raccordé en outre le centre de Thalassothérapie (CF notre avis n° 0674 DEL/LR du 8.09.92), ne nous paraît pas constituer une menace pour les activités conchylicoles de ce littoral, dans la mesure où il se situe à l'intérieur de l'enceinte portuaire de la commune.

Nous ne formulons donc aucune objection au dossier tel qu'il est présenté. Il y a lieu cependant de remarquer que la consultation intervient alors que les travaux sont pratiquement terminés.

Le Chef du laboratoire DEL

G. THOMAS

Copie: DEL/AA - Brest